

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mille dix-neuf, le seize septembre à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, MONFORT, OSTER, GENERMONT, ZIRELLI, PIHAN GAUMET, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, FOURE, DACQUIN, VANDENBROM, MM. BEURDELEY, POTET, PRUVOT, TASSIN, BONNETON, PILORGE, SELLIER, BONNARD, FLAMANT (qui était représenté par M. CARDON), PATRON (qui était représenté par Mme BACONNAIS), LANGLET, COPPIN, RICARD, TOULLIC (qui été représenté par Mme PICARD).

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame FOURE, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur HAVEZ qui avait donné pouvoir à Mme GENERMONT, Monsieur Ceschini qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Mme DACQUIN.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame SALSO-GROSSHENNY, Monsieur BELLOT.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame BACONNAIS.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur LASCHAMP en tant que conseiller communautaire. Il sera désormais remplacé par Monsieur PATRON, titulaire et Mme BACONNAIS, suppléante.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 24 Juin 2019.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur PERROT, conseiller-énergie de l'ADIL, pour une présentation du dispositif « travaux isolation à 1 € » :

## **Les missions de l'ADIL :**

- Porteuse de deux missions de service public
  - L'information juridique, financière et fiscale, neutre, objective et gratuite
  - Le conseil info énergie sur les aspects techniques et les aides financières
- 156 usagers renseignés en 2018 sur la CC2V par téléphone, mail et rendez-vous physiques lors de la permanence de Thourotte les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois

## Les travaux à un euro, qu'est-ce que c'est ?

- Les « travaux à 1€ » sont liés au dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Ces derniers reposent sur une obligation faite aux fournisseurs d'énergie d'encourager les particuliers à réaliser des économies d'énergie.
- Le coût réel de la prestation est donc avancé et supporté par les fournisseurs d'énergie.
- Au final, en cumulant les CEE parfois associés à d'autres dispositifs d'aides (ANAH « agilité », primes fournisseurs), les ménages très modestes ne payeront parfois que 1 € pour certains travaux.

### Pertinence des travaux :

Les travaux à un euro sont-ils réellement adaptés aux besoins du particulier et du logement ?

La qualité ?

### Les points de vigilance sur la mise en œuvre technique :

- Dépose et évacuation de l'ancien isolant si dégradé (humidité, rongeurs...)
- Repérage et protection des boîtiers électriques et des gaines
- Protection de la VMC
- Traitement des points lumineux (déplacement, modification, protection, isolation...)
- Traitement spécifiquement des conduits de fumée
- Mise en œuvre d'un pare-vapeur pour traiter les problèmes d'étanchéité à l'air et les transferts d'humidité
- Adaptation du type d'isolant et du type de fixation en fonction des caractéristiques du local (humidité, hauteur sous plafond, compatibilité avec la porte de garage, trappe d'accès aux combles...)
- Continuité et uniformité de l'isolation
- Calorifugeage des canalisations de chauffage

### Les points de vigilance sur le détail de la prestation :

- Visite technique sur place préalable au devis pour vérifier :
  - La faisabilité du projet
  - Les conditions d'accès aux combles et plancher bas (vide sanitaire)
  - Les éléments sensibles en termes de sécurité : conduits de cheminée, réseaux électriques, points lumineux
  - Le dimensionnement du système de chauffage

Si le logement nécessite une amélioration thermique plus complète et donc plus performante, il est très important de se renseigner sur le financement de la globalité du projet car **bénéficiaire des offres à 1€ peut être préjudiciable pour bénéficier d'autres aides à la rénovation du logement.**

Exemple pour un propriétaire très modeste sur la CC2V :

| Type de travaux  | Coût total des travaux | Reste à charge<br>En bénéficiant des<br>dispositifs de travaux à 1 € * | Reste à charge<br>en bénéficiant des<br>dispositifs de financement<br>traditionnels ** |
|--|------------------------|--|--|
| Isolation des combles perdus<br>Remplacement de menuiseries<br>Changement de chaudière | 15 000 €               | 7102€  | 840€   |
| Isolation partielle des murs par l'intérieur<br>Changement de chaudière                | 8 500 €                | 2501€  | 390€   |

## **Conclusion**

- Les dispositifs à 1 € peuvent être pertinents financièrement à la condition que le logement ne nécessite que ce type de travaux.
- En revanche, si le ménage envisage d'effectuer d'autres travaux, il y a de forts risques qu'il ne puisse plus justifier d'un gain énergétique suffisant pour prétendre aux autres aides dites Anah sérénité, Département, Collectivité et Région.
- La pertinence du projet de travaux, ses conditions de mise en œuvre, la qualification des artisans et la conformité des devis, l'éventuel besoin de suivi après-vente, les délais de réalisation, le besoin de faire l'avance des fonds ou non, les éventuelles contraintes d'habitabilité du logement sont autant d'éléments à prendre en compte avant de s'engager...
- l'ADIL60, service public, neutre et gratuit, vous accompagne dans cette démarche pour identifier les travaux et les aides financières les plus adaptées à vos situations et projets.

Monsieur CARDON explique que ce marché échappe à l'artisan avec de fortes offres commerciales. L'artisan n'est pas appelé pour ce genre de travaux. Il est dommage qu'il ne soit pas exigé de résultats après coup.

Monsieur LEFEVRE, pour résumer, conseille aux élus d'envoyer leur administrés vers l'ADIL avant de choisir ce dispositif.

# **I Administration Générale**

## **① Assemblée**

### **① Finances**

#### **1.1 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année 2019**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Mme WATIN a présenté son décompte concernant l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget pour l'année 2019.

Il rappelle que l'ensemble des prestations sont réalisées exclusivement par les services de la CC2V et propose de ne pas verser d'indemnités au comptable du trésor pour cette année.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré le directeur départemental des finances publiques ainsi que le nouveau percepteur en poste à Thourotte.

Il explique qu'à compter de 2022 il n'y aura plus de perception dans les villes à l'exception de Compiègne et Beauvais.

Il souhaite également préciser que si l'indemnité de conseil n'est pas versée par les Communes, Communautés de Communes ou Syndicats, c'est l'Etat qui compense à 80%.

Monsieur LEFEVRE précise que l'indemnité a été calculée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité avec 2 contre et 5 abstentions, de ne pas verser l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection de budget au comptable du trésor pour l'année 2019.

## ② Ressources humaines

### 2.1 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CC2V vers la Mairie de Thourotte

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN, responsable « animation/loisirs » de la CC2V à la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine à hauteur de 30% du temps de travail, soit 10h30 pour une durée d'un an à compter du 16 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition.

### 2.2 Mise en place du RIFSEEP

Monsieur LEFEVRE explique que ce point a déjà été présenté lors du dernier conseil communautaire mais l'avis du comité technique paritaire n'avait pas été rendu.

Après un premier avis défavorable, le dossier a été présenté lors d'une deuxième commission.

Le collège représentant le personnel a été défavorable et le collège représentant les élus a été favorable.

Il est proposé, ce soir, de valider le projet de délibération et d'instaurer le RIFSEEP au sein de la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition.

## ③ Juridique

### 3.1 Liste des marchés notifiés juillet 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée du dernier marché de fournitures et services passé par la CC2V, à savoir :

| INDICATIONS OBLIGATOIRES   |                |   |                                | INDICATIONS FACULTATIVES              |   |   |
|--|----------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| Objet  | Date du marché | Attributaires   | Code postal attributaire       | Ville                                 | Durée du marché                             | Montant du marché   |
| <b>ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES COLLEGES DE THOUROTTE ET DE RIBECOURT</b><br>LOT 1 : PAPETERIE<br>LOT 2 : LIBRAIRIE | 09/07/2019     | LOT 1 : OISEDIS SUPER U<br>LOT 2 : NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE | LOT 1 : 60150<br>LOT 2 : 89470 | LOT 1 : THOUROTTE<br>LOT 2 : MONETEAU | 1 an reconduction tacite pour la même durée | <b>MONTANT MAXIMUM</b><br>LOT 1 : 28 000 € HT<br>LOT 2 : 9 200 € HT |

Monsieur LEFEVRE explique que les années passées, la librairie de Thourotte et avant sa fermeture, celle de Ribécourt géraient en direct les achats et la mise en sacs.

Cette année la mise en sacs a été faite par les agents de la CC2V.  
Suite à un problème informatique 100 colis supplémentaires ont du être recommandés pour le collège de Thourotte (6 seulement pour Ribécourt).

Madame GRANDJEAN explique que ce dysfonctionnement est dû à un problème d'extraction informatique avec le représentant légal 1 et le représentant légal 2.

## II Environnement

### 1.1 Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Monsieur le Président fait un bilan succinct.

Pour cette année 2018, 3 faits marquants sont à retenir :

- ✓ La réalisation d'un état des lieux du parc de conteneurs (*mise à jour des contrats et vérification par des suivis de collecte*) des professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets de la CC2V ;
- ✓ Le renouvellement de 4 marchés concernant l'exploitation des déchetteries (*Location/transport de bennes, valorisation des déchets inertes et des DDS, location/gestion de la déchetterie de Thourotte*) pour un gain d'environ 30 000€/an ;
- ✓ L'élaboration concertée du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (*2019-2024*).

Monsieur LEFEVRE explique que la CC2V a un budget de changement de parc assez conséquent (4 containers).

Madame MONFORT explique que les rippers ne font pas attention aux poubelles. En, deux mois ses poubelles ont cassés deux fois (couvercle).

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il va prochainement rencontrer Monsieur GURDEBEKE et lui fera part de cette situation.

#### **Perspectives 2019**

- ✓ Le renouvellement du marché de tri des emballages et des papiers intégrant l'extension des consignes de tri sur tous les emballages ;
- ✓ Un plan de communication sur les nouvelles consignes de tri s'appuyant sur une démarche forte de relations publiques (*points d'informations sur toutes les communes*) ;
- ✓ L'installation de nouveaux garde-corps et d'une nouvelle signalétique sur les déchetteries ;
- ✓ La réactualisation du règlement intérieur des déchetteries (*nouvelles filières de valorisation des déchets, évolution de procédures d'exploitation, gestion du système de vidéoprotection et des données personnelles*) ;
- ✓ La mise en place des premières actions du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (éco-pâturage, compostage partagé, vaisselle réutilisable...).

Au niveau des garde-corps, il reste à résoudre le problème des déchets verts et des gravats mais les services y travaillent.

Monsieur BONNARD a reçu des plaintes de ses agents techniques. Ils doivent monter dans les remorques pour déverser et c'est très dangereux.

Monsieur LEFEVRE rappelle que les collectivités peuvent aller directement sur la plateforme de compostage à CARLEPONT.

Monsieur le Président est bien conscient du problème mais pour pouvoir garder les déchetteries ouvertes, il était urgent de trouver une solution. Cette situation reste provisoire.

Monsieur LEFEVRE explique que la réglementation tend de plus en plus vers une déchetterie professionnelle et une déchetterie pour les particuliers.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur le fonctionnement et le coût du service des déchets ménagers.

## **III Cohésion sociale**

### **1.1 Mise à disposition de personnel**

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que la CC2V organise pendant les périodes de vacances scolaires des accueils de loisirs sans hébergement et des séjours pour les enfants du territoire.

Il est parfois nécessaire d'avoir recours aux personnels des différentes communes pour assurer l'entretien et les fonctions d'animations.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnels pour l'organisation des accueils de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec la ville de THOUROTTE pour Mesdames AYMARD Anaïs, BOSMAN Julianne, BONNEAU Frédérique, DUMOULIN Sybille, LEPAGE Dorothée.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la ville de Ribécourt a repris sa compétence en matière d'ALSH.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnels.

### **1.2 Mise à disposition de locaux**

Monsieur RAJAONARIVELO explique que la CC2V organise pendant les périodes de vacances scolaires, des accueils de loisirs mais ne dispose pas de site dédié pour l'accueil des enfants du territoire.

Pour organiser les ALSH, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à dispositions de locaux avec la ville de Thourotte pour organiser les ALSH sur cette Commune et accueillir les enfants des communes limitrophes.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux.

## III Habitat

### 1.1 Prolongation de l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)

Madame GENERMONT propose de reconduire jusqu'au 31 décembre 2021 la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour prolonger d'autant notre OPAH (Opération Programmée de l'Habitat).

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant, selon les objectifs suivants :

| Type d'intervention                 | Proposition d'objectifs<br>01/10/2019 - 31/12/2021 | Enveloppe financière<br>CC2V | Enveloppe financière<br>Anah |
|-------------------------------------|--|------------------------------|------------------------------|
| <b>Propriétaires Occupants (PO)</b> | <b>137</b>   | <b>148 000 €</b>             | <b>937 000 €</b>             |
| dont Logement indigne               | 2  | 13 000 €                     | 43 600 €                     |
| Autonomie                           | 50   | 50 000 €                     | 176 000 €                    |
| Précarité énergétique               | 85   | 85 000 €                     | 717 400 €                    |
| <b>Propriétaires Bailleurs (PB)</b> | <b>1</b>   | <b>11 000 €</b>              | <b>21 250 €</b>              |
| dont logement indigne               | 1  | 11 000 €                     | 21 250 €                     |

C'est un dispositif qui marche très bien, la seule difficulté est de travailler avec les propriétaires bailleurs

Elle précise que la prochaine commission aura lieu le 3 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la prolongation de l'ANAH et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

### 1.2 Mise en place d'une prime isolation pour l'amélioration de l'habitat

Madame GENERMONT propose, pour répondre aux objectifs fixés dans le PCAET et le Contrat Transition Ecologique en cours d'élaboration, de créer une prime isolation bénéficiant aux ménages hors barème de l'ANAH.

Cette nouvelle prime d'un montant maximum de 3 000.00€ accompagnée d'une aide complémentaire de 300.00 € pour l'installation d'une ventilation, s'adresse aux

propriétaires occupants ayant des revenus supérieurs à 150% environ du barème ANAH, soit ceux pouvant prétendre aux prêts à taux 0.

Ce dispositif serait limité à 30 logements sur les deux ans de l'OPAH.

Exemple d'un projet isolation (combles perdus + pose d'une VMC) : situation du ménage : 4 personnes au foyer, 40 000.00€ de revenus, chauffage fuel (surface 140m<sup>2</sup>)

| Coût travaux | 5 025 € TTC |
|--------------|-------------|
| Isolation    | 3990        |
| VMC          | 1035        |

| Recettes        |       |
|-----------------|-------|
| Subvention CC2V | 1 098 |
| 20% isolation   | 798   |
| Prime CC2V VMC  | 300   |
| Crédit d'impôt  | 1 178 |
| CEE             | 1 537 |
| Reste à charge  | 1 212 |

Monsieur LEFEVRE explique que ce dispositif remplace le fonds énergie (plus global). Suite aux différentes études, il a été remarqué que l'urgence était de travailler sur l'isolation des habitations (toiture et murs).

Il insiste sur le fait que les communes doivent inciter leurs habitants à contacter l'ADIL avant leurs travaux.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en place de cette prime isolation.

### **1.3 Demande de subvention pour le suivi animation de l'OPAH**

Madame GENERMONT propose de solliciter un financement auprès de l'ANAH pour le suivi et l'animation de notre OPAH.

Le financement de l'ANAH intervient à hauteur d'environ 80% du coût de l'animation réalisé par la société INARI.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une demande de subvention pour le suivi OPAH.

## **V Développement durable**

### **1.1 Point d'information sur le Contrat de Territoire Eau et Climat**

Monsieur TASSIN énonce les différents thèmes abordés à inscrire dans le prochain contrat :



- **Etude d'accompagnement à la prise compétence eau potable et assainissement**

Les communes de la CC2V se sont majoritairement prononcées pour un report de la prise de compétence eau et assainissement à 2026. Le Contrat de Territoire Eau et Climat peut être l'occasion d'inscrire l'étude d'accompagnement à cette prise de compétence pour avoir les résultats avant l'échéance de 2026 et préparer au mieux la transition. Cette étude pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Animation thématique**

L'animation dans le domaine de l'eau sur la CC2V a débuté en 2016 avec l'arrivée de M. ALEXANDRE. Cela a permis l'émergence et le suivi de projets inscrits au précédent Contrat Global qui a pris fin en décembre 2018. Cette animation est subventionnée par l'Agence de l'Eau.

- **Plan d'action ruissellement érosion**

L'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a débuté en septembre avec les Chambres d'Agriculture de la Somme et de l'Oise. Il en découlera un plan d'actions qui détaillera les pratiques, ouvrages et modalités d'entretien de ces ouvrages. La compétence « lutte contre le ruissellement » est actuellement une compétence communale. La CC2V peut porter un groupement de commandes afin de faciliter sa mise en œuvre. Les actions mises en œuvre sont subventionnées par l'Agence de l'Eau.

- **Schéma de gestion des eaux pluviales**

Tout comme la lutte contre le ruissellement, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence communale. L'étude de lutte contre le ruissellement est réalisée sur le territoire non urbain. Elle peut servir de prérequis à la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales qui intègre l'ensemble du bassin versant et la partie urbanisée des communes. Le schéma de gestion des eaux pluviales vaut pour zonage pluvial dans les PLU. Dans la continuité de l'étude ruissellement, la CC2V peut porter un groupement de commandes afin de réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales à une échelle cohérente. Ces schémas sont subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Monsieur LEFEVRE explique que l'on est sur un contrat à l'horizon 2026, et que l'on n'a pas connaissance, aujourd'hui, des transferts de compétences (sujet en cours de discussion aux assemblées) notamment eau et assainissement. L'étude est donc inscrite mais s'il s'avérait que la compétence restait dans les communes, l'étude ne se ferait pas.

D'autre part, les chargés de mission eau ne peuvent plus être subventionnés à l'échelle territoriale par l'Agence de l'Eau. Avec le nouveau syndicat Oise Moyenne, il sera proposé de spécialiser nos chargés de mission.

Monsieur ALEXANDRE pourrait prendre en charge la compétence eau de ruissellement à l'échelle du bassin Oise Moyenne.

## **1.2 Point d'information sur le Contrat Transition Ecologique (CTE)**

Monsieur TASSIN explique que pour mener à bien la phase de concertation et de rédaction des fiches actions du Contrat Transition Ecologique, les 4 EPCI souhaitent se faire accompagner par un cabinet spécialisé, selon le même modèle que le Territoire Industrie.

Cette étude serait portée par l'ARC mais cofinancée, au prorata de leur population, par la CC2V, la CCPE et la CCLO.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

Monsieur LEFEVRE explique que la semaine dernière a eu lieu une réunion à la sous-préfecture. Il est possible que la caisse des dépôts aide au financement de cet accompagnement.

Pour information, on est le seul territoire qui regroupe un contrat avec l'industrie et la transition écologique sur le département.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le Contrat Transition Ecologique, la convention de financement ainsi que tout acte s'y rapportant.

## VI Tourisme

### 1.1 Avenant N°1 à la convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 – année 2018

Monsieur PASTOT explique que le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de réalisation de deux actions inscrites au budget 2018 du Musée Territoire 14-18, à savoir :

- Le montant des dépenses associées au contrat d'assistance site internet, action portée par la Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V)
- Le montant des dépenses associées au Salon mondial du tourisme, action portée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO)

Le coût des deux actions a été modifié :

#### 1- Contrat d'assistance site internet

La Convention 2018 relative au cofinancement des actions communes de promotion et communication du Musée-Territoire 14-18 ne prévoyait pas de budget pour financer cette opération. En effet, l'assistance a été renouvelée automatiquement sans mise en garde de la part de l'entreprise d'Inovagora au MT 14-18.

La répartition financière s'établit donc ainsi :

| MAITRISE D'OUVRAGE | DEPENSES (en € TTC)                |              | RECETTES (en €) |              |
|--------------------|------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| CC2V               | Contrat d'assistance site internet | 619 €        | CCPN            | 167 €        |
|                    |                                    |              | CC2V            | 118 €        |
|                    |                                    |              | CCPS            | 105 €        |
|                    |                                    |              | CCLO            | 80 €         |
|                    |                                    |              | CCRV            | 149 €        |
|                    | <b>TOTAL</b>                       | <b>619 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>619 €</b> |

#### 2- Salon mondial du tourisme

La Convention 2018 relative au cofinancement du Salon mondial du tourisme prévoyait un budget de 4200€ TTC pour financer cette opération.

Le montant à charge pour le Musée Territoire 14-18 a augmenté. En effet, le montant de l'opération communiquée par Oise Tourisme s'élevait en HT et non en TTC.

La nouvelle répartition financière s'établit donc ainsi :

| Montants calculés selon la clé de répartition du MT 14-18 / Convention 2018 |                             |                            |                               |                                  |                          |
|---|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Désignation   | CC du Pays Noyonnais (CCPN) | CC des Deux Vallées (CC2V) | CC du Pays des Sources (CCPS) | CC des Lisières de l'Oise (CCLO) | CC Retz-en-Valois (CCRV) |
| Salon mondial du tourisme<br>→ Montants à charge                            | 1613 €                      | 1159 €                     |                               | 806 €                            | 1462 €                   |
| Salon mondial du tourisme<br>→ Somme prévisionnelle                         | 1344 €                      | 966 €                      |                               | 672 €                            | 1218 €                   |
| <i>Ecart</i>  | <i>+269€</i>                | <i>+193€</i>               |                               | <i>+134 €</i>                    | <i>+244€</i>             |

*Nota Bene* : La communauté de communes du Pays des Sources ne participe pas au financement de ce salon, car elle y a pris part en association avec l'Office de Tourisme de Compiègne.

Monsieur BONNARD aimerait que l'on puisse convaincre la CCPN de rester dans ce dispositif. L'Aisne va profiter de notre dynamique au détriment de nos territoires.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 pour l'année 2018.

### 1.1 Convention cadre relative au Musée Territoire 14/18

Monsieur PASTOT explique que la convention cadre Musée Territoire fixe les grandes orientations de partenariat entre les quatre EPCI à échéance 2023.

Monsieur LEFEVRE précise que cette convention apporte peu d'éléments. Une convention de moyens et d'objectifs, dans quelques semaines viendra compléter cette convention.

Suite au départ de Mme POLLARD, un chargé de mission vient d'être recruté par les Lisières de l'Oise.

Cette convention permettra de solliciter des financements de la Région pour le poste du chargé de mission.

Il est possible que d'ici la fin de l'année, une nouvelle convention cadre avec les trois EPCI de l'Aisne soit réinscrite en conseil.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention cadre relative au Musée Territoire 14/18.

### 1.2 Convention de partenariat pour l'organisation de croisières entre l'Office de Tourisme et la CC2V

Monsieur PASTOT explique que l'objet de cette convention a pour but de rappeler les modalités commerciales de croisières entre la CC2V et l'Office de Tourisme.

Une modification a été apportée sur la convention afin de permettre à l'Office de Tourisme le paiement du titre de recettes émis pour l'année 2018.

Monsieur LEFEVRE précise que cette modification a été demandée par le percepteur.

## **VI Questions diverses**

La séance est levée à 21h30.

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

L'an Deux Mille dix-neuf, le seize septembre à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, MONFORT, OSTER, GENERMONT, ZIRELLI, PIHAN GAUMET, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, FOURE, DACQUIN, VANDENBROM, MM. BEURDELEY, POTET, PRUVOT, TASSIN, BONNETON, PILORGE, SELLIER, BONNARD, FLAMANT (qui était représenté par M. CARDON), PATRON (qui était représenté par Mme BACONNAIS), LANGLET, COPPIN, RICARD, TOULLIC (qui était représenté par Mme PICARD).

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame FOURE, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur HAVAZ qui avait donné pouvoir à Mme GENERMONT, Monsieur Ceschini qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Mme DACQUIN.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame SALSO-GROSSHENNY, Monsieur BELLOT.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame BACONNAIS.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur LASCHAMP en tant que conseiller communautaire. Il sera désormais remplacé par Monsieur PATRON, titulaire et Mme BACONNAIS, suppléante.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 24 Juin 2019.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur PERROT, conseiller-énergie de l'ADIL, pour une présentation du dispositif « travaux isolation à 1 € » :

## **Les missions de l'ADIL :**

- Porteuse de deux missions de service public
  - L'information juridique, financière et fiscale, neutre, objective et gratuite
  - Le conseil info énergie sur les aspects techniques et les aides financières
- 156 usagers renseignés en 2018 sur la CC2V par téléphone, mail et rendez-vous physiques lors de la permanence de Thourotte les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois

## Les travaux à un euro, qu'est-ce que c'est ?

- Les « travaux à 1€ » sont liés au dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Ces derniers reposent sur une obligation faite aux fournisseurs d'énergie d'encourager les particuliers à réaliser des économies d'énergie.
- Le coût réel de la prestation est donc avancé et supporté par les fournisseurs d'énergie.
- Au final, en cumulant les CEE parfois associés à d'autres dispositifs d'aides (ANAH « agilité », primes fournisseurs), les ménages très modestes ne payeront parfois que 1 € pour certains travaux.

### Pertinence des travaux :

Les travaux à un euro sont-ils réellement adaptés aux besoins du particulier et du logement ?

La qualité ?

### Les points de vigilance sur la mise en œuvre technique :

- Dépose et évacuation de l'ancien isolant si dégradé (humidité, rongeurs...)
- Repérage et protection des boîtiers électriques et des gaines
- Protection de la VMC
- Traitement des points lumineux (déplacement, modification, protection, isolation...)
- Traitement spécifiquement des conduits de fumée
- Mise en œuvre d'un pare-vapeur pour traiter les problèmes d'étanchéité à l'air et les transferts d'humidité
- Adaptation du type d'isolant et du type de fixation en fonction des caractéristiques du local (humidité, hauteur sous plafond, compatibilité avec la porte de garage, trappe d'accès aux combles...)
- Continuité et uniformité de l'isolation
- Calorifugeage des canalisations de chauffage

### Les points de vigilance sur le détail de la prestation :

- Visite technique sur place préalable au devis pour vérifier :
  - La faisabilité du projet
  - Les conditions d'accès aux combles et plancher bas (vide sanitaire)
  - Les éléments sensibles en termes de sécurité : conduits de cheminée, réseaux électriques, points lumineux
  - Le dimensionnement du système de chauffage

Si le logement nécessite une amélioration thermique plus complète et donc plus performante, il est très important de se renseigner sur le financement de la globalité du projet car **bénéficiaire des offres à 1€ peut être préjudiciable pour bénéficier d'autres aides à la rénovation du logement.**

Exemple pour un propriétaire très modeste sur la CC2V :

| Type de travaux  | Coût total des travaux | Reste à charge<br>En bénéficiant des<br>dispositifs de travaux à 1 € * | Reste à charge<br>en bénéficiant des<br>dispositifs de financement<br>traditionnels ** |
|--|------------------------|--|--|
| Isolation des combles perdus<br>Remplacement de menuiseries<br>Changement de chaudière | 15 000 €               | 7102€  | 840€   |
| Isolation partielle des murs par l'intérieur<br>Changement de chaudière                | 8 500 €                | 2501€  | 390€   |

## Conclusion

- Les dispositifs à 1 € peuvent être pertinents financièrement à la condition que le logement ne nécessite que ce type de travaux.
- En revanche, si le ménage envisage d'effectuer d'autres travaux, il y a de forts risques qu'il ne puisse plus justifier d'un gain énergétique suffisant pour prétendre aux autres aides dites Anah sérénité, Département, Collectivité et Région.
- La pertinence du projet de travaux, ses conditions de mise en œuvre, la qualification des artisans et la conformité des devis, l'éventuel besoin de suivi après-vente, les délais de réalisation, le besoin de faire l'avance des fonds ou non, les éventuelles contraintes d'habitabilité du logement sont autant d'éléments à prendre en compte avant de s'engager...
- l'ADIL60, service public, neutre et gratuit, vous accompagne dans cette démarche pour identifier les travaux et les aides financières les plus adaptées à vos situations et projets.

Monsieur CARDON explique que ce marché échappe à l'artisan avec de fortes offres commerciales. L'artisan n'est pas appelé pour ce genre de travaux. Il est dommage qu'il ne soit pas exigé de résultats après coup.

Monsieur LEFEVRE, pour résumer, conseille aux élus d'envoyer leur administrés vers l'ADIL avant de choisir ce dispositif.

# I Administration Générale

## ① Assemblée

### ① Finances

#### 1.1 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée que Mme WATIN a présenté son décompte concernant l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget pour l'année 2019.

Il rappelle que l'ensemble des prestations sont réalisées exclusivement par les services de la CC2V et propose de ne pas verser d'indemnités au comptable du trésor pour cette année.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré le directeur départemental des finances publiques ainsi que le nouveau percepteur en poste à Thourotte.

Il explique qu'à compter de 2022 il n'y aura plus de perception dans les villes à l'exception de Compiègne et Beauvais.

Il souhaite également préciser que si l'indemnité de conseil n'est pas versée par les Communes, Communautés de Communes ou Syndicats, c'est l'Etat qui compense à 80%.

Monsieur LEFEVRE précise que l'indemnité a été calculée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité avec 2 contre et 5 abstentions, de ne pas verser l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection de budget au comptable du trésor pour l'année 2019.

## ② Ressources humaines

### 2.1 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CC2V vers la Mairie de Thourotte

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN, responsable « animation/loisirs » de la CC2V à la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine à hauteur de 30% du temps de travail, soit 10h30 pour une durée d'un an à compter du 16 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition.

### 2.2 Mise en place du RIFSEEP

Monsieur LEFEVRE explique que ce point a déjà été présenté lors du dernier conseil communautaire mais l'avis du comité technique paritaire n'avait pas été rendu.

Après un premier avis défavorable, le dossier a été présenté lors d'une deuxième commission.

Le collège représentant le personnel a été défavorable et le collège représentant les élus a été favorable.

Il est proposé, ce soir, de valider le projet de délibération et d'instaurer le RIFSEEP au sein de la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition.

## ③ Juridique

### 3.1 Liste des marchés notifiés juillet 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée du dernier marché de fournitures et services passé par la CC2V, à savoir :

| INDICATIONS OBLIGATOIRES   |                |   |                                | INDICATIONS FACULTATIVES              |   |   |
|--|----------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| Objet  | Date du marché | Attributaires   | Code postal attributaire       | Ville                                 | Durée du marché                             | Montant du marché   |
| <b>ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES COLLEGES DE THOUROTTE ET DE RIBECOURT</b><br>LOT 1 : PAPETERIE<br>LOT 2 : LIBRAIRIE | 09/07/2019     | LOT 1 : OISEDIS SUPER U<br>LOT 2 : NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE | LOT 1 : 60150<br>LOT 2 : 89470 | LOT 1 : THOUROTTE<br>LOT 2 : MONETEAU | 1 an reconduction tacite pour la même durée | <b>MONTANT MAXIMUM</b><br>LOT 1 : 28 000 € HT<br>LOT 2 : 9 200 € HT |

Monsieur LEFEVRE explique que les années passées, la librairie de Thourotte et avant sa fermeture, celle de Ribécourt géraient en direct les achats et la mise en sacs.



Cette année la mise en sacs a été faite par les agents de la CC2V.  
Suite à un problème informatique 100 colis supplémentaires ont du être recommandés pour le collège de Thourotte (6 seulement pour Ribécourt).

Madame GRANDJEAN explique que ce dysfonctionnement est dû à un problème d'extraction informatique avec le représentant légal 1 et le représentant légal 2.

## II Environnement

### 1.1 Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Monsieur le Président fait un bilan succinct.

Pour cette année 2018, 3 faits marquants sont à retenir :

- ✓ La réalisation d'un état des lieux du parc de conteneurs (*mise à jour des contrats et vérification par des suivis de collecte*) des professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets de la CC2V ;
- ✓ Le renouvellement de 4 marchés concernant l'exploitation des déchetteries (*Location/transport de bennes, valorisation des déchets inertes et des DDS, location/gestion de la déchetterie de Thourotte*) pour un gain d'environ 30 000€/an ;
- ✓ L'élaboration concertée du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (*2019-2024*).

Monsieur LEFEVRE explique que la CC2V a un budget de changement de parc assez conséquent (4 containers).

Madame MONFORT explique que les rippers ne font pas attention aux poubelles. En, deux mois ses poubelles ont cassés deux fois (couvercle).

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il va prochainement rencontrer Monsieur GURDEBEKE et lui fera part de cette situation.

#### **Perspectives 2019**

- ✓ Le renouvellement du marché de tri des emballages et des papiers intégrant l'extension des consignes de tri sur tous les emballages ;
- ✓ Un plan de communication sur les nouvelles consignes de tri s'appuyant sur une démarche forte de relations publiques (*points d'informations sur toutes les communes*) ;
- ✓ L'installation de nouveaux garde-corps et d'une nouvelle signalétique sur les déchetteries ;
- ✓ La réactualisation du règlement intérieur des déchetteries (*nouvelles filières de valorisation des déchets, évolution de procédures d'exploitation, gestion du système de vidéoprotection et des données personnelles*) ;
- ✓ La mise en place des premières actions du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (éco-pâturage, compostage partagé, vaisselle réutilisable...).

Au niveau des garde-corps, il reste à résoudre le problème des déchets verts et des gravats mais les services y travaillent.

Monsieur BONNARD a reçu des plaintes de ses agents techniques. Ils doivent monter dans les remorques pour déverser et c'est très dangereux.

Monsieur LEFEVRE rappelle que les collectivités peuvent aller directement sur la plateforme de compostage à CARLEPONT.

Monsieur le Président est bien conscient du problème mais pour pouvoir garder les déchetteries ouvertes, il était urgent de trouver une solution. Cette situation reste provisoire.

Monsieur LEFEVRE explique que la réglementation tend de plus en plus vers une déchetterie professionnelle et une déchetterie pour les particuliers.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur le fonctionnement et le coût du service des déchets ménagers.

## **III Cohésion sociale**

### **1.1 Mise à disposition de personnel**

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que la CC2V organise pendant les périodes de vacances scolaires des accueils de loisirs sans hébergement et des séjours pour les enfants du territoire.

Il est parfois nécessaire d'avoir recours aux personnels des différentes communes pour assurer l'entretien et les fonctions d'animations.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnels pour l'organisation des accueils de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec la ville de THOUROTTE pour Mesdames AYMARD Anaïs, BOSMAN Julianne, BONNEAU Frédérique, DUMOULIN Sybille, LEPAGE Dorothée.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la ville de Ribécourt a repris sa compétence en matière d'ALSH.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnels.

### **1.2 Mise à disposition de locaux**

Monsieur RAJAONARIVELO explique que la CC2V organise pendant les périodes de vacances scolaires, des accueils de loisirs mais ne dispose pas de site dédié pour l'accueil des enfants du territoire.

Pour organiser les ALSH, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à dispositions de locaux avec la ville de Thourotte pour organiser les ALSH sur cette Commune et accueillir les enfants des communes limitrophes.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux.

## III Habitat

### 1.1 Prolongation de l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)

Madame GENERMONT propose de reconduire jusqu'au 31 décembre 2021 la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour prolonger d'autant notre OPAH (Opération Programmée de l'Habitat).

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant, selon les objectifs suivants :

| Type d'intervention                 | Proposition d'objectifs<br>01/10/2019 - 31/12/2021 | Enveloppe financière<br>CC2V | Enveloppe financière<br>Anah |
|-------------------------------------|--|------------------------------|------------------------------|
| <b>Propriétaires Occupants (PO)</b> | <b>137</b>   | <b>148 000 €</b>             | <b>937 000 €</b>             |
| dont Logement indigne               | 2  | 13 000 €                     | 43 600 €                     |
| Autonomie                           | 50   | 50 000 €                     | 176 000 €                    |
| Précarité énergétique               | 85   | 85 000 €                     | 717 400 €                    |
| <b>Propriétaires Bailleurs (PB)</b> | <b>1</b>   | <b>11 000 €</b>              | <b>21 250 €</b>              |
| dont logement indigne               | 1  | 11 000 €                     | 21 250 €                     |

C'est un dispositif qui marche très bien, la seule difficulté est de travailler avec les propriétaires bailleurs

Elle précise que la prochaine commission aura lieu le 3 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la prolongation de l'ANAH et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

### 1.2 Mise en place d'une prime isolation pour l'amélioration de l'habitat

Madame GENERMONT propose, pour répondre aux objectifs fixés dans le PCAET et le Contrat Transition Ecologique en cours d'élaboration, de créer une prime isolation bénéficiant aux ménages hors barème de l'ANAH.

Cette nouvelle prime d'un montant maximum de 3 000.00€ accompagnée d'une aide complémentaire de 300.00 € pour l'installation d'une ventilation, s'adresse aux

propriétaires occupants ayant des revenus supérieurs à 150% environ du barème ANAH, soit ceux pouvant prétendre aux prêts à taux 0.

Ce dispositif serait limité à 30 logements sur les deux ans de l'OPAH.

Exemple d'un projet isolation (combles perdus + pose d'une VMC) : situation du ménage : 4 personnes au foyer, 40 000.00€ de revenus, chauffage fuel (surface 140m<sup>2</sup>)

| Coût travaux | 5 025 € TTC |
|--------------|-------------|
| Isolation    | 3990        |
| VMC          | 1035        |

| Recettes        |       |
|-----------------|-------|
| Subvention CC2V | 1 098 |
| 20% isolation   | 798   |
| Prime CC2V VMC  | 300   |
| Crédit d'impôt  | 1 178 |
| CEE             | 1 537 |
| Reste à charge  | 1 212 |

Monsieur LEFEVRE explique que ce dispositif remplace le fonds énergie (plus global). Suite aux différentes études, il a été remarqué que l'urgence était de travailler sur l'isolation des habitations (toiture et murs).

Il insiste sur le fait que les communes doivent inciter leurs habitants à contacter l'ADIL avant leurs travaux.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en place de cette prime isolation.

### **1.3 Demande de subvention pour le suivi animation de l'OPAH**

Madame GENERMONT propose de solliciter un financement auprès de l'ANAH pour le suivi et l'animation de notre OPAH.

Le financement de l'ANAH intervient à hauteur d'environ 80% du coût de l'animation réalisé par la société INARI.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une demande de subvention pour le suivi OPAH.

## **V Développement durable**

### **1.1 Point d'information sur le Contrat de Territoire Eau et Climat**

Monsieur TASSIN énonce les différents thèmes abordés à inscrire dans le prochain contrat :

- **Etude d'accompagnement à la prise compétence eau potable et assainissement**

Les communes de la CC2V se sont majoritairement prononcées pour un report de la prise de compétence eau et assainissement à 2026. Le Contrat de Territoire Eau et Climat peut être l'occasion d'inscrire l'étude d'accompagnement à cette prise de compétence pour avoir les résultats avant l'échéance de 2026 et préparer au mieux la transition. Cette étude pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Animation thématique**

L'animation dans le domaine de l'eau sur la CC2V a débuté en 2016 avec l'arrivée de M. ALEXANDRE. Cela a permis l'émergence et le suivi de projets inscrits au précédent Contrat Global qui a pris fin en décembre 2018. Cette animation est subventionnée par l'Agence de l'Eau.

- **Plan d'action ruissellement érosion**

L'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a débuté en septembre avec les Chambres d'Agriculture de la Somme et de l'Oise. Il en découlera un plan d'actions qui détaillera les pratiques, ouvrages et modalités d'entretien de ces ouvrages. La compétence « lutte contre le ruissellement » est actuellement une compétence communale. La CC2V peut porter un groupement de commandes afin de faciliter sa mise en œuvre. Les actions mises en œuvre sont subventionnées par l'Agence de l'Eau.

- **Schéma de gestion des eaux pluviales**

Tout comme la lutte contre le ruissellement, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence communale. L'étude de lutte contre le ruissellement est réalisée sur le territoire non urbain. Elle peut servir de prérequis à la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales qui intègre l'ensemble du bassin versant et la partie urbanisée des communes. Le schéma de gestion des eaux pluviales vaut pour zonage pluvial dans les PLU. Dans la continuité de l'étude ruissellement, la CC2V peut porter un groupement de commandes afin de réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales à une échelle cohérente. Ces schémas sont subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Monsieur LEFEVRE explique que l'on est sur un contrat à l'horizon 2026, et que l'on n'a pas connaissance, aujourd'hui, des transferts de compétences (sujet en cours de discussion aux assemblées) notamment eau et assainissement. L'étude est donc inscrite mais s'il s'avérait que la compétence restait dans les communes, l'étude ne se ferait pas.

D'autre part, les chargés de mission eau ne peuvent plus être subventionnés à l'échelle territoriale par l'Agence de l'Eau. Avec le nouveau syndicat Oise Moyenne, il sera proposé de spécialiser nos chargés de mission.

Monsieur ALEXANDRE pourrait prendre en charge la compétence eau de ruissellement à l'échelle du bassin Oise Moyenne.

## **1.2 Point d'information sur le Contrat Transition Ecologique (CTE)**

Monsieur TASSIN explique que pour mener à bien la phase de concertation et de rédaction des fiches actions du Contrat Transition Ecologique, les 4 EPCI souhaitent se faire accompagner par un cabinet spécialisé, selon le même modèle que le Territoire Industrie.

Cette étude serait portée par l'ARC mais cofinancée, au prorata de leur population, par la CC2V, la CCPE et la CCLO.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

Monsieur LEFEVRE explique que la semaine dernière a eu lieu une réunion à la sous-préfecture. Il est possible que la caisse des dépôts aide au financement de cet accompagnement.

Pour information, on est le seul territoire qui regroupe un contrat avec l'industrie et la transition écologique sur le département.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le Contrat Transition Ecologique, la convention de financement ainsi que tout acte s'y rapportant.

## VI Tourisme

### 1.1 Avenant N°1 à la convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 – année 2018

Monsieur PASTOT explique que le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de réalisation de deux actions inscrites au budget 2018 du Musée Territoire 14-18, à savoir :

- Le montant des dépenses associées au contrat d'assistance site internet, action portée par la Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V)
- Le montant des dépenses associées au Salon mondial du tourisme, action portée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO)

Le coût des deux actions a été modifié :

#### 1- Contrat d'assistance site internet

La Convention 2018 relative au cofinancement des actions communes de promotion et communication du Musée-Territoire 14-18 ne prévoyait pas de budget pour financer cette opération. En effet, l'assistance a été renouvelée automatiquement sans mise en garde de la part de l'entreprise d'Inovagora au MT 14-18.

La répartition financière s'établit donc ainsi :

| MAITRISE D'OUVRAGE | DEPENSES (en € TTC)                |              | RECETTES (en €) |              |
|--------------------|------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| CC2V               | Contrat d'assistance site internet | 619 €        | CCPN            | 167 €        |
|                    |                                    |              | CC2V            | 118 €        |
|                    |                                    |              | CCPS            | 105 €        |
|                    |                                    |              | CCLO            | 80 €         |
|                    |                                    |              | CCRV            | 149 €        |
|                    | <b>TOTAL</b>                       | <b>619 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>619 €</b> |

#### 2- Salon mondial du tourisme

La Convention 2018 relative au cofinancement du Salon mondial du tourisme prévoyait un budget de 4200€ TTC pour financer cette opération.

Le montant à charge pour le Musée Territoire 14-18 a augmenté. En effet, le montant de l'opération communiquée par Oise Tourisme s'élevait en HT et non en TTC.

La nouvelle répartition financière s'établit donc ainsi :

| Montants calculés selon la clé de répartition du MT 14-18 / Convention 2018 |                             |                            |                               |                                  |                          |
|---|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Désignation   | CC du Pays Noyonnais (CCPN) | CC des Deux Vallées (CC2V) | CC du Pays des Sources (CCPS) | CC des Lisières de l'Oise (CCLO) | CC Retz-en-Valois (CCRV) |
| Salon mondial du tourisme<br>→ Montants à charge                            | 1613 €                      | 1159 €                     |                               | 806 €                            | 1462 €                   |
| Salon mondial du tourisme<br>→ Somme prévisionnelle                         | 1344 €                      | 966 €                      |                               | 672 €                            | 1218 €                   |
| <i>Ecart</i>  | <i>+269€</i>                | <i>+193€</i>               |                               | <i>+134 €</i>                    | <i>+244€</i>             |

*Nota Bene* : La communauté de communes du Pays des Sources ne participe pas au financement de ce salon, car elle y a pris part en association avec l'Office de Tourisme de Compiègne.

Monsieur BONNARD aimerait que l'on puisse convaincre la CCPN de rester dans ce dispositif. L'Aisne va profiter de notre dynamique au détriment de nos territoires.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 pour l'année 2018.

### **1.1 Convention cadre relative au Musée Territoire 14/18**

Monsieur PASTOT explique que la convention cadre Musée Territoire fixe les grandes orientations de partenariat entre les quatre EPCI à échéance 2023.

Monsieur LEFEVRE précise que cette convention apporte peu d'éléments. Une convention de moyens et d'objectifs, dans quelques semaines viendra compléter cette convention.

Suite au départ de Mme POLLARD, un chargé de mission vient d'être recruté par les Lisières de l'Oise.

Cette convention permettra de solliciter des financements de la Région pour le poste du chargé de mission.

Il est possible que d'ici la fin de l'année, une nouvelle convention cadre avec les trois EPCI de l'Aisne soit réinscrite en conseil.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention cadre relative au Musée Territoire 14/18.

### **1.2 Convention de partenariat pour l'organisation de croisières entre l'Office de Tourisme et la CC2V**

Monsieur PASTOT explique que l'objet de cette convention a pour but de rappeler les modalités commerciales de croisières entre la CC2V et l'Office de Tourisme.

Une modification a été apportée sur la convention afin de permettre à l'Office de Tourisme le paiement du titre de recettes émis pour l'année 2018.

Monsieur LEFEVRE précise que cette modification a été demandée par le percepteur.

## **VI Questions diverses**

La séance est levée à 21h30.